

Annonces légales et judiciaires

EARL DE NAZARETH

Société civile au capital de 7 622,45 €
Siège social : 280 chemin de Nazareth,
26800 ETOILE SUR RHONE
RCS ROMANS SUR ISERE : 394 050 579

AVIS

Par assemblée générale extraordinaire adoptée à l'unanimité, en date du 2/12/2025, TEIRE Pascal demeurant 180 B chemin de Nazareth 26800 ETOILE SUR RHONE, démissionne de ses fonctions de gérant à la date du 31/12/2025 ; SEIGNOVERT Isabelle épouse TEIRE demeurant à la même adresse et METTON Muriel épouse TEIRE demeurant 180 A chemin de Nazareth 26800 ETOILE SUR RHONE sont nommées gérantes à la date du 31/12/2025.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de ROMANS SUR ISERE.

SOCIETE CIVILE JEAN BOUVAREL ET SES ENFANTS

Société civile en liquidation au capital de 22 867,35 euros
Siège de liquidation : 10 Rue Geneviève Anthoinoz de Gaulle 26260 ST DONAT SUR L'HERBASSE 316 789 536 RCS ROMANS SUR ISERE

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 30/11/2025 au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Jean-Louis BOUVAREL de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de ROMANS SUR ISERE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis
Le Liquidateur



Par arrêté interministériel du 16 décembre 2024 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021, les annonces légales et judiciaires ont une tarification au caractère en 2025, soit 0,193 euro HT le caractère. Les annonces de constitutions, cessations, changement de patronyme et modifications unitaires ainsi que les procédures collectives (ouverture et fermeture) sont forfaitisées. Les annonces de modifications comportant plusieurs événements sont tarifées au caractère. Ce tarif ne peut faire l'objet d'aucune remise ou ristourne.

Plus d'informations sur <https://www.agriculture-dromoise.fr>, rubrique publications légales

Journal L'Agriculture Drômoise

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES RURALES ET AGRICOLES
SARL des Editions de L'Agriculture Drômoise au capital de 91 418,48 € créée le 21/07/76, durée 50 ans.
RCS Romans B 307.711.507

SIÈGE SOCIAL
145 avenue Georges Brassens - CS 30418
26504 Bourg-lès-Valence Tél. 04.27.24.01.70
contact@agriculture-dromoise.fr
www.agriculture-dromoise.fr
N° CPPAP : 0929 T 85792
ISSN 1262-2583 (papier) ISSN 2610-7317 (en ligne)
ISSN 2742-409X (édition numérique)

Journal habilité à publier les **annonces légales et judiciaires** du département de la Drôme

PUBLICITÉ LOCALE
AGRI RHÔNE-ALPES BOURGOGNE
23, rue Jean Baldassini 69364 Lyon cedex 7
Yoann Grenier
Tél : 04.27.24.01.74 Tél : 07.71.91.72.09
y.grenier@arpub.fr

PUBLICITÉ NATIONALE REUSSIR
4-14 rue Ferrus CS 41442
75683 Paris cedex 14
Tél. 01 49 84 03 30 - pub@reussir.fr

ABONNEMENT
Pack Pro 1 an 50 n° (journal + version numérique) : 130 €
Pack Pro 2 ans 100 n° (journal + version numérique) : 260 €
Pack Super Pro 1 an 50 n° (journal + version numérique) + 1 revue technique : 190 €
Prix au numéro : 3,30 €

IMPRESSION
Imprimerie de l'Avesnois
1 rue Pierre Charpy 59440 Avesnes-sur-Helpe
Origine du papier : France / Norvège
Taux de fibres recyclées : minimum 60 %
Certification : papier produit à partir de fibres IFCCG
(Issues de forêts certifiées gérées durablement)
Eutrophisation : P_{tot} 0,022



Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite (article L.122-4 du code de la propriété intellectuelle). Toute copie doit avoir l'accord du Centre français de droit de copie (CFC) 20, rue des Grands Augustins 75006 Paris - Tél. 01 44 07 47 70.



APPEL À CANDIDATURES SAFER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Publication effectuée en application des articles L.141-1, L.141-2, L.143-3 et R.142-3 du Code rural et de la pêche maritime.

La Safer Auvergne-Rhône-Alpes se propose d'attribuer par rétrocession, échange ou subvention tout ou partie des biens suivants qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir :

AS 26 25 0246 01 PV : superficie totale : 9 ha 14 a 37 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcellaire : SUZE-LA-ROUSSE (9 ha 14 a 37 ca) - 'LA BRUGIERE' : AO-221-226-227-228-229 'LE SERRE BLANC' : AO-150-151-152-154-155-156-157-158-159-179-216-231. Zonage : A. Occupation : Libre.

CET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE CONSIDÉRÉ COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'EGARD DES CANDIDATS. Les personnes intéressées devront déposer leur candidature au plus tard dans un délai de 2 jours ouvrés suivant la date du **26/12/2025** (passé ce délai, les demandes ne seront plus prises en considération), soit en ligne sur le site internet de la Safer <http://www.safer-aura.fr>, soit par mail à direction26@safer-aura.fr (voire par écrit postal). Elles pourront obtenir toutes informations utiles auprès du siège de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes à LYON ou, plus particulièrement, auprès du service départemental de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes, 85 rue de la Forêt - CS 10150 26905 VALENCE CEDEX 9 Mail : direction26@safer-aura.fr.



APPEL A CANDIDATURES

Publication effectuée en application des articles L 141-1 et R 142-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime

La SAFER Provence Alpes Côte d'Azur se propose de louer les biens fonciers suivants, par bail Safer :

Réf : CM 84 19 0007 02

Commune de Sainte-Cécile-les-Vignes – Surface : 3 ha 48 a 01 ca
Les Charbonneaux - B0205 - B0209 - B0216 - B0217 - B0219 - B0220 - B0221 - B0222 ; Moulestré - B0464 - B0465 ;

Commune de Suze-la-Rousse - Surface : 1 ha 36 a 10 ca
Les Mattes-Nègres - AZ0060 - AZ0061 ;

Informations complémentaires :
La production issue des parcelles mentionnées a été déclarée comme relevant pour tout ou partie de l'agriculture biologique au sens de l'article L.641-13 CRPM.

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature, au plus tard le **21/12/2025**, par écrit en précisant leurs coordonnées téléphoniques, prioritairement auprès de :

SAFER PACA
Délégation Départementale : Vaucluse
Maison de l'Agriculture, Agroparc
97 Rue des Meinajares, CS 70013
84918 AVIGNON 9
Tel : 04 88 78 00 84



où des compléments d'information peuvent être obtenus, ou par voie dématérialisée sur <https://geo-paca.vigilancefrance.fr/pubs/index.html>

" INTERFLIP "

SARL Capital 7.622,45 €
Rue du Coulard, le Village
26460 BOURDEAUX
351 114 053 RCS ROMANS

Avis de dissolution

Aux termes de l'AGE du 30/11/25 les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et ont nommé liquidateur, l'actuel gérant, M. RENARD Dominique domicilié Rue du Coulard, le Village 26460 BOURDEAUX.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social.

Dépôt sera fait au RCS ROMANS.

Avis de clôture de liquidation

Aux termes de l'AGE du 30/11/25 les associés ont décidé d'approuver les comptes définitifs de liquidation, ont déchargé M. RENARD Dominique de son mandat de liquidateur, lui ont donné quitus de sa gestion et ont constaté la clôture de la liquidation à date de ce jour.

La radiation sera faite au RCS ROMANS.

SAS RIGOUDY

SAS au capital de 10000 €
Siège social : 7 RUE DU PROGRES
26270 SAULCE-SUR-RHÔNE
RCS ROMANS 851 958 439

Par décision de l'associé Unique du 01/06/2024, il a été décidé de nommer la société HOLDING EDR SARL située Chemin des Chasseurs 38150 ROUSSILLON et immatriculée au RCS de VIENNE sous le numéro 929 340 834 en qualité de Président en remplacement de M RIGOUDY Thomas, à compter du 01/06/2024.

Modification au RCS de ROMANS.

RECTIFICATIF à l'annonce parue dans L'AGRICULTURE DROMOISE, le 04/12/2025, concernant la **SOCIETE CIVILE JEAN BOUVAREL ET SES ENFANTS**, société civile en liquidation au capital de 22 867,35 euros, dont le siège est au 10 Rue Geneviève Anthoinoz de Gaulle, 26260 Saint-Donat-sur-l'Herbasse, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Romans-sur-Isère sous le numéro 316 789 536. Il convenait de lire que la dénomination de la société est : SOCIETE CIVILE JEAN BOUVAREL ET SES ENFANTS et non STE BOUVAREL JEAN & ENFANTS.

Afin de mesurer les compétences et les responsabilités inhérentes à l'emploi pour pouvoir le valoriser, il faut classer l'emploi selon cinq critères : la technicité ; l'autonomie ; la responsabilité ; le management ; le relationnel (comportant lui-même deux sous-critères que sont le respect des normes et les enjeux économiques). Chaque critère doit obligatoirement être pesé en fonction de l'emploi et des missions significatives, habituelles et inhérentes à l'emploi qui en découlent. Pour ce faire, chaque critère classant comprend plusieurs degrés définis. Il faut donc pour chaque

Confiez-nous vos annonces légales

et judiciaires,

avis d'enquêtes publiques,

annonces administratives...

Béatrice et Nathalie

sont à votre service...

une adresse mail à votre service :

✉️ legales@agriculture-dromoise.fr

Chronique juridique

DROIT SOCIAL / Depuis le 1^{er} avril 2021,

les exploitations agricoles drômoises sont soumises à la convention collective nationale de la production agricole. Cette convention a opéré de nombreux changements et remanié entièrement la classification des salariés agricoles. Quelques rappels.

Quelle classification des emplois pour la production agricole ?

La convention collective nationale du 15 septembre 2020, applicable depuis le 1^{er} avril 2021, a bouleversé la classification des emplois. Cette dernière repose aujourd'hui sur des compétences et des critères classants.

Pourquoi cette classification ?

La classification a pour objectif premier de fixer les minima de rémunération. Cette récente classification de la convention collective nationale vise à harmoniser la diversité des filières, des métiers, des territoires, des organisations et des contrats en proposant un système unique de classification applicable sur tout le territoire français, afin de renforcer l'attractivité de l'agriculture.

Un principe de valorisation des emplois

Cette classification permet la valorisation de l'emploi. Elle renonce à une classification listant les emplois possibles et conduit à un positionnement individuel de chaque salarié reposant sur des critères objectifs. Comme indiqué dans la convention collective nationale, la valorisation consiste à évaluer les compétences et les responsabilités inhérentes à un emploi, réellement exercées dans l'entreprise.

Comment fonctionne la classification ?

Afin de mesurer les compétences et les responsabilités inhérentes à l'emploi pour pouvoir le valoriser, il faut classer l'emploi selon cinq critères : la technicité ; l'autonomie ; la responsabilité ; le management ; le relationnel (comportant lui-même deux sous-critères que sont le respect des normes et les enjeux économiques). Chaque critère doit obligatoirement être pesé en fonction de l'emploi et des missions significatives, habituelles et inhérentes à l'emploi qui en découlent. Pour ce faire, chaque critère classant comprend plusieurs degrés définis. Il faut donc pour chaque

critère, déterminer le degré le plus approprié à l'emploi. Chaque degré de chaque critère correspond à un nombre de points qu'il convient d'ajouter afin d'obtenir le coefficient de l'emploi. Le coefficient obtenu, qui est à inscrire sur le bulletin de paie, permet à l'employeur de se référer à un des douze paliers correspondant au coefficient de l'emploi obtenu. Les différents paliers permettent

Coefficient de l'emploi		
	Entre	Et
Palier 1	9	11
Palier 2	12	16
Palier 3	17	24
Palier 4	25	35
Palier 5	36	51
Palier 6	52	73
Palier 7	74	104
Palier 8	105	143
Palier 9	144	196
Palier 10	197	270
Palier 11	271	399
Palier 12	400	

ainsi d'identifier la rémunération minimale à appliquer au salarié occupant l'emploi pour lequel la classification a été effectuée. Vous pouvez retrouver la rémunération minimale pour chaque palier dans la chronique juridique du dernier jeudi de chaque mois.

Cette classification et le nombre de points attribués à chaque degré, pour chaque critère, est précisée dans l'article 4.3 de la convention collective nationale. Afin de faciliter sa démarche de classification, il est vivement conseillé à l'employeur de s'aider d'une fiche de poste ou d'un descriptif des activités exercées dans l'emploi à classer.

Manon Dussert, juriste en droit social FDSEA 26

NOS SERVICES

Attestation de parution immédiate